

La lettre d'information du Rigolo



Numéro 2 - 3 mai 2019

Edito n°2

La saison a déjà démarré pour quelques-uns d'entre-nous qui se sont investis dans la restauration de la plate et l'entretien de Rigolo... mais nous n'en sommes qu'au début !

Rigolo a retrouvé son mouillage d'été le jeudi 18 avril. Notre bateau a rendez-vous lundi 13 mai au port de Lorient pour se parer d'un taud de « cabanage » qui devrait faciliter le couchage à bord. Mais avant ce convoi vers Lorient, il reste encore de nombreuses tâches à accomplir, matage, lasures, inventaire, chargement du matériel, éléments de fixation pour le taud de cabanage, remplacement de la valve de l'annexe, protection du rocambeau, etc.

Nous comptons sur votre participation pour nous aider dans la réalisation de toutes ces opérations qui conditionnent la réussite de la saison 2019 y compris le départ, dimanche 26 mai, pour la semaine du Golfe.

Cette année encore un programme intensif de sorties et participations aux fêtes nautiques nous attend et, en ce début de saison, il nous semble utile de rappeler quelques règles de fonctionnement et consignes de sécurité.

Bon vent à tous.

Projet Semaine du Golfe : rendez-vous le 14 mai



Une vingtaine d'adhérents se sont inscrits pour naviguer pour des durées de 1 à 10 jours.

Les réponses obtenues pour la participation à la semaine du Golfe concernant les demandes de navigation et les besoins de support logistique, ne permettent pas la tenue d'un camp de base.

En l'absence d'assistance à terre, le programme de navigation de la semaine du Golfe devra s'effectuer en autonomie complète. Afin d'en faciliter son bon déroulement, chaque naviguant recevra le planning des participants avec leurs coordonnées.

Les skippers auront en charge l'organisation du bord et la gestion de la navigation. La logistique concernant la restauration, le transport et l'hébergement sera à la charge de chacun en concertation avec les autres participants du bord.

Avec son taud de cabanage et en fonction de la météo, le bateau devrait pouvoir accueillir un maximum de 4 à 6 personnes pour coucher à bord.

Le programme officiel est consultable sur le site <https://www.semainedugolfe.com/>

La réunion de lancement du projet aura lieu le **mardi 14 mai à 20h** à St Jacques salle 3.

Réfection de la plate : un véritable chantier de reconstruction

Le chantier de la plate s'est révélé encore plus lourd que prévu. Il est en cours de finition dans les locaux de Bruno Mireux à Keranna. Merci particulièrement à Marc Séné qui s'y est consacré et à Bruno pour avoir mis à disposition local et outillage. La photo ci-dessous montre les pièces anciennes en noir et les pièces neuves !



ATELIER SÉCURITÉ

Un atelier Sécurité s'est tenu le 12 avril dernier à Saint Jacques. Il a été l'occasion de réexaminer les risques de la navigation, les particularités de Rigolo et d'améliorer nos mesures de prévention. Quels sont les points majeurs à retenir ?

Quels sont les risques inhérents à la navigation ? Quelles sont les particularités de Rigolo qui demandent la vigilance de tous ?

La mer c'est sérieux ! Le risque principal de toute navigation est la noyade. En l'absence de garde-corps sur le pont avant de Rigolo, les manoeuvres de voile et de mouillage doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. Le risque de contusion lors des virements de bord et des prises de ris est le second risque principal. En outre, l'essence du moteur hors-bord dans le coffre arrière présente des risques d'explosion et d'incendie. Des précautions sont à prendre (fumeurs, utilisation du réchaud à gaz...).

Quels sont les équipements de sécurité de Rigolo ? De quels équipements individuels les adhérents doivent-ils se munir pour naviguer ?

Rigolo est notamment équipé de dix gilets de sauvetage à gonflage automatique et d'une VHF portable. L'installation d'un traceur de cartes est à l'étude. Il dispose par ailleurs de l'équipement réglementaire pour la navigation en zone côtière.

Pour prévenir les chutes, les adhérents doivent porter des chaussures ou des bottes à semelles antidérapantes. Pour leur confort et le maintien de leur vigilance, ils doivent se munir de vêtements adaptés à la météo.

Quelles sont les règles d'organisation de l'association à faire connaître aux nouveaux arrivants ?

La réglementation donne un rôle majeur au skipper dans l'organisation de la navigation. L'association s'appuie sur ses skippers pour former les nouveaux arrivants.

Toutefois c'est l'attitude de chacun qui permet de limiter les risques et l'ampleur des conséquences des aléas : à commencer par la prise de connaissance de la prévision météo, par une attitude active à bord et l'attention portée aux autres équipiers.

LES CONSIGNES DE NAVIGATION

Avant la navigation, l'organisateur de la sortie :

- Vérifie la possibilité de la sortie en fonction de la météo et de la disponibilité des skippers/équipiers ;
- Informe les adhérents inscrits et rappelle lieu et heure du rendez-vous ;
- Informe les membres du bureau de la sortie programmée ;

La destination et l'heure de retour sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiées par le skipper.

Avant le départ, les adhérents :

- Prévoient des vêtements chauds et imperméables adaptés à la mer en fonction de la météo et de la durée de la navigation ;
- S'équipent de chaussures ou bottes antidérapantes ;
- Apportent leur repas si sortie sur la journée ;

Le bateau ne disposant pas de toilettes, il convient de prendre ses précautions avant d'embarquer et il peut être utile d'emporter un flacon de solution hydroalcoolique ;

Les objets d'art, de valeur, bijoux, titres, monnaies, ainsi que tous papiers et documents personnels sont à exclure. Ils sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

Avant le départ, le skipper :

- Vérifie la présence et le bon état des équipements de navigation et de sécurité ;
- S'assure du nombre suffisant d'équipiers ;
- Explique les règles de sécurité aux nouveaux navigants ;
- Vérifie que les personnes embarquées sont à jour de leur cotisation ;
- Encaisse les sommes prévues dans le cas d'une participation aux frais pour une sortie sur plusieurs jours.

Le skipper est le seul maître à bord

Il assure la sécurité des passagers, procède au rangement et à la bonne tenue du bateau.

Si il le juge nécessaire il peut à tout moment :

- annuler une sortie ou y mettre un terme (*);
- refuser l'embarquement ou débarquer dans n'importe quel port des personnes dont le comportement ou les aptitudes physiques ne sont pas compatibles avec la sécurité de la navigation (*);
- Imposer le port des brassières de sauvetage sachant que les mineurs doivent les porter en permanence.

Les équipiers et passagers :

- Respectent l'heure de l'embarquement ;
- à l'embarquement et en navigation, respectent les recommandations et consignes données par le skipper ;
- Veillent les uns sur les autres
- S'abstiennent de tout rejet d'ordures en mer.

(*) Ces décisions n'ouvrent droit à aucune indemnité.

LA SAISON DE NAVIGATION COMMENCE : RAPPELONS LES MODALITÉS D'ORGANISATION DES SORTIES

Les adhérents souhaitant participer à une sortie en mer doivent s'inscrire en réponse au mail envoyé sur le carnet d'adresse 'NAV' par l'organisateur de la sortie. Cette inscription vaut engagement à participer à la sortie. En cas d'empêchement, il convient de prévenir l'organisateur le plus tôt possible.

Les adhérents peuvent aussi suggérer une sortie auprès des skippers. Celle-ci peut être validée selon les disponibilités des skippers et équipiers et selon la météo et la marée.

Les embarquements sont validés par ordre d'inscription mais en fonction du nombre de personnes inscrites, priorité peut être donnée à un adhérent n'ayant pas encore ou peu navigué.

Pour pouvoir embarquer les personnes doivent être à jour de leur cotisation.

Une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineurs non accompagnés.

L'heure de rendez-vous confirmée par l'organisateur de la sortie doit être respectée, les retardataires ne seront pas attendus.

En dehors des cas de sortie à la journée, les embarquements et débarquements peuvent s'effectuer à l'escale. Sauf exception, l'organisation et l'indemnisation des convoitages ne sont pas pris en charge par l'association. Il appartient à chacun de se prendre en main.

Un adhérent peut réserver le bateau à titre personnel (sortie famille, anniversaire...) aux conditions suivantes :

- S'assurer qu'il n'y a pas de sortie prévue à cette date ;
- Le skipper et ses 2 équipiers doivent être reconnus par l'association (voir règles pour devenir skipper - en cours d'élaboration) ;
- Tout passager doit être à jour de sa cotisation.

Brèves	Agenda
<p>Projet de taud de cabanage : où en sommes-nous ?</p> <p>Nous avons retenu l'offre du maître-sellier de SO Sails de Lorient. La réalisation demandant des prises de cotes et des ajustements in-situ, Rigolo sera stationné près du Biche au port de Lorient à proximité de la voilerie.</p> <p>Travaux réalisés sur Rigolo avant passage du Pont Du</p> <p>Masticage et laquage de la coque Lasurage du mât Merci !</p> <p>Rappel Michèle de Mezzo attend vos propositions pour les Pucés de Doëlan. mdm50@free.fr</p>	<p>3/5 Mâtage</p> <p>13/5 Convoyage au port de Lorient</p> <p>14/5 Réunion Semaine du Golfe</p> <p>19/5 Retour à Doëlan</p> <p>26/5 Convoyage vers Sauzon</p> <p>27/5- 2/6 Semaine du Golfe</p> <p>2 et 3/6 Retour Doëlan via Le Palais</p> <p>15 et 16/6 Rêves d'Océans</p> <p>29/6 Journée sécurité de la SNSM avec démonstrations Rive droite et en mer</p> <p>30/6 Pucés de Doëlan</p>